

CENTRE DE GESTION DES VOSGES

59, rue Jean Jaurès – CS 70055 - 88026 EPINAL Cedex – Tel : 03.29.35.63.10 – Fax : 03.29.35.50.72



Réunion du Conseil d'administration

Séance du 25 Novembre 2022

Date de convocation : 17 novembre 2022

Nombre de membres

✕ 21 en exercice

✕ 21 présents et représentés

✕ 21 votants

L'an deux mil vingt-deux, vingt-cinq novembre à 09h00

Le Conseil d'Administration légalement convoqué s'est réuni à l'HOTEL MERCURE, 13 PLACE STEIN à EPINAL (88000) sous la présidence de Michel BALLAND, Conseiller Municipal de GIRMONT, Commune de THAON LES VOSGES.

Etaient présents en présentiel :

M. BALLAND Michel (Conseiller municipal de GIRMONT, Commune de THAON LES VOSGES), Mme. BARBAUX Lydie (Maire de PLOMBIERES LES BAINS), Mme. BONNOT Elisabeth (Adjointe au maire de LA BRESSE), Mme. CLAUDE-PITET Mireille (Maire de DOGNEVILLE), M. DEMIR Emre (Adjoint au maire de THAON LES VOSGES), M. EMERAUX Philippe (Maire de ROLLAINVILLE), Mme. FETET Pascale (Adjointe au maire de BRUYERES), M. GAILLOT Thierry (Maire de VINCEY), M. HENRIOT Jean-Marie (Conseiller municipal de CONTREXEVILLE), Mme. JACQUEL Catherine (Vice-présidente CC de la Région de RAMBERVILLERS), M. PARMENTELAT Pascal (Maire de LAVELINE DU HOUX), Mme. PIAGET Françoise (Maire de CHATEL SUR MOSELLE), Mme. RAYEUR-KLEIN Laurence (Vice-présidente CA d'EPINAL) formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

M. BERNARD Daniel (Maire de FIGNEVELLE), M. CHAGNOT Franck (Adjoint au Maire de GOLBEY), M. JALLAIS Jacques (Maire de SAULCY SUR MEURTHE), Mme. KLIPFEL Elisabeth (Maire de CHAMPDRAY), Mme. MOINE Marie-Odile (Conseillère municipale de MIRECOURT), M. PIERRAT Benoit (Vice-président CA de SAINT DIE DES VOSGES), M. SOLTYS Philippe (Maire d'UXEGNEY), M. SPEISSMANN Stessy (Maire de GERARDMER).

Pouvoirs :

M. BERNARD Daniel (Maire de FIGNEVELLE) à M. GAILLOT Thierry (Maire de VINCEY), M. CHAGNOT Franck (Adjoint au Maire de GOLBEY) à Mme. RAYEUR-KLEIN Laurence (Vice-présidente CA d'EPINAL), M. JALLAIS Jacques (Maire de SAULCY SUR MEURTHE) à Mme. BONNOT Elisabeth (Adjointe au maire de LA BRESSE), Mme. KLIPFEL Elisabeth (Maire de CHAMPDRAY) à Mme. PIAGET Françoise (Maire de CHATEL SUR MOSELLE), Mme. MOINE Marie-Odile (Conseillère municipale de MIRECOURT) à M. HENRIOT Jean-Marie (Conseiller municipal de CONTREXEVILLE), M. PIERRAT Benoit (Vice-président CA de SAINT DIE DES VOSGES) à M. BALLAND Michel (Conseiller municipal de GIRMONT, Commune de THAON LES VOSGES), M. SOLTYS Philippe (Maire d'UXEGNEY) à M. PARMENTELAT Pascal (Maire de LAVELINE DU HOUX), M. SPEISSMANN Stessy (Maire de GERARDMER) à M. DEMIR Emre (Adjoint au maire de THAON LES VOSGES).

Etaient présents également :

M. SCHEER Frédéric (Directeur du CDG88), Mme. GRASSER-CHAMBRE Yannick (Directrice Adjointe du CDG88), Mme. BOURGEOIS Amandine (Coordinatrice et Responsable des Protocoles et Assemblées), Mme. DETRIE Catherine (Responsable du Pôle Administration générale), Mme. VALDENNAIRE Brigitte (Responsable du Pôle Carrières Instances Paritaires), Mme. SYLVESTRE Danièle (Responsable du Pôle Contrats Groupes et Développement), Mme. MATHIEU Aurélie (Responsable du Pôle Emploi Territorial), Mme. CATIAUX Pauline (Psychologue du travail) et M. VIAC Venenzio (Conseiller Statutaire et Juridique).

Désignée en qualité de secrétaire de séance :

Mme. PIAGET Françoise (Maire de CHATEL SUR MOSELLE)

REÇU EN PREFECTURE

le 08/12/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-088-288800030-20221125-2022_319_DE

319. Enregistrement du Centre de Gestion des Vosges comme organisme de formation certifié QUALIOPi et organisme de formation pour élus locaux.

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu le code général de la fonction publique entré en vigueur le 1er mars 2022,
- Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux Centres Départementaux de Gestion,

Considérant le manque d'offres de formations adaptées sur le territoire Vosgien qui impacte les collectivités et pénalise la montée en compétences des agents de la Fonction Publique Territoriale (FPT), et subséquemment la réalisation des projets territoriaux de notre département,

Considérant le manque de réactivité du Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) sur les besoins en formation des collectivités et les délais d'inscription pour accéder à une formation,

Considérant les besoins de professionnalisation des agents de la FPT dans le cadre de leur droit à la formation professionnelle tout au long de la vie, et notamment des outils à leur disposition leur permettant d'assurer un niveau d'employabilité tout au long de leur carrière professionnelle,

Considérant le manque d'attractivité de la FPT ainsi que des actions permettant de promouvoir les parcours professionnels au sein de la la FPT,

Considérant les obligations en matière de qualité des organismes de formation depuis janvier 2022 pour bénéficier de subventions publiques et de fonds des opérateurs de compétences,

Considérant l'opportunité pour le CDG88 de proposer une offre de formation à destination des élus, et uniquement sur les champs d'intervention du CDG88,

Les membres du Conseil d'administration, Après un large débat, A l'unanimité,

- Valident la démarche d'inscription du CDG88 comme organisme de formation (OF) auprès de la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS),

- Valident le lancement de la démarche de certification QUALIOPi du CDG88,

- Valident le lancement d'une demande d'agrément "Organisme de formation des élus locaux" auprès des services de l'Etat,

- Valident la tarification hors-taxes applicables aux formations organisées et animées par les agents du CDG88 sur la base suivante :

- **Tarification horaire par participant : 15€/heure/stagiaire,**
- **Tarification par participant et par demi-journée : 25€/demi-journée/stagiaire,**
- **Tarification par participant et par Journée : 50€/journée/stagiaire .**

- Décident de confier au Président le soin de diffuser auprès des collectivités vosgiennes la nouvelle offre de service validée en séance et de réaliser toute tâche administrative et comptable liée à la mise en place de la convention.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

M. BALLAND Michel
Président du Centre Départemental de Gestion des
Vosges
Maire honoraire de GIRMONT



REÇU EN PREFECTURE

le 08/12/2022

Application agréée E-legalite.com